

lution dans les cas où elle est dément  
reconnue à ce titre, de même que  
notamment des personnes qualifiées et  
compétentes, employées ou non de la  
Société, pour l'exécution, dans le cadre  
de leur assignation par la Société, de  
l'ensemble ou d'une partie seulement des  
fonctions qui sont attribuées à la  
Société.

(4) L'article 11 de la même loi est modifié 10  
par adjonction de ce qui suit :

(2) Dans le but de favoriser l'acquisi-  
tion, la gestion ou l'usage des biens immo-  
biliers ou des autres éléments d'actif d'une  
institution membre que la Société acquiert 15  
dans le cadre de ses activités, la Société  
peut, si elle est autorisée par le gouvernement  
en conseil :

(a) obtenir la formation d'une corpora-  
tion dont l'ensemble des actions sont, 20  
lors de la formation de cette corpora-  
tion, détenues par la Société, par quel-  
qu'un d'autre ou son nom ou par une  
fiducie à son bénéfice;

(b) acquérir l'ensemble des actions d'une 25  
corporation, lesquelles sont, lors de l'ac-  
quisition, détenues par la Société, par  
quelqu'un d'autre ou son nom ou par  
une fiducie à son bénéfice.

89. Les alinéas 13(1)(v) à (s) de la même 30  
loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

(v) concernant l'utilisation par les insti-  
tutions membres de marques, signes,  
annonces ou autres moyens indiquant  
que les dépôts faits à ces institutions 35  
sont assurés ou qu'une institution  
donnée est une institution membre de la  
Société;

(y) concernant tout ce qui, aux termes  
de la présente loi, peut être régi par 40  
réglement administratif;

(z) prévoyant la forme et la manière  
selon lesquelles les paiements prévus à la  
présente loi sont effectués par la Société;

as each and appoint qualified and com-  
petent persons, whether employees of  
the Corporation or not, to carry out any  
or all of the functions of the Corpora-  
tion under the appointment of the 5  
Corporation;

(4) Section 11 of the said Act is further  
amended by adding thereto the following  
provision:

"(2) For the purpose of facilitating the 10  
acquisition, management or disposal of  
real property or other assets of a member  
institution that the Corporation may  
acquire as the result of its operations, the  
Corporation may, when authorized by 15  
order of the Governor in Council,

(a) procure the incorporation of a cor-  
poration, all the shares of which, on  
incorporation, would be held by or  
behalf of or in trust for the Corporation; 20  
(b) acquire all of the shares of a corpo-  
ration that, on acquisition, would be  
held by or in trust for or in trust for the  
Corporation."

89. Paragraphs 13(1)(v) to (s) of the said 30  
Act are repealed and the following substitu-  
ted therefor:

"(v) respecting the use by member insti-  
tutions of marks, signs, advertisements 30  
or other devices indicating that deposits  
with those institutions are insured or  
that any institution is a member insti-  
tution of the Corporation,

(y) prescribing anything that, by virtue 35  
of any provision of this Act, is to be  
prescribed by the by-law;

(z) prescribing the form and manner in  
which payments under this Act are to be 40  
made by the Corporation; and"